

Janvier 2010



Maslacq Infos

Bulletin d'informations municipales

Actualité

-
-
- Les décisions du Conseil

Finances

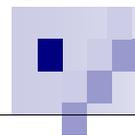
•

Associations

•



« Le père Noël a livré un abri bus
tout neuf aux enfants »



Sommaire

Edito	3
Dossier : Modernisations informatiques	4-5
Décisions du Conseil • 27/03/2009 • 30/04/2009 • 16/06/2009	6-7 8 9
Ça nous concerne Amélioration de l'habitat, sécurité des piscines, amiante, feux dans les jardins, abris- bus...	10 11
Vie associative Programme 2009-2010	12 à 15
Calendrier 2009-10 Bloc-notes des manifestations	16 à 18

Des places à la crèche de Lagor



La crèche de Lagor qui porte le nom de « Soleil levant » dispose encore de quelques places disponibles pour des enfants de deux à trois ans. D'une capacité d'accueil de 25 places, la crèche fonctionne depuis le 15 septembre. Sa mission est de répondre aux besoins réguliers des parents qui travaillent, tout en proposant également un accueil occasionnel pour pallier ponctuellement aux problèmes d'organisation liés à la vie familiale ou professionnelle. Deux sections sont proposées : L'une pour les petits et l'autre pour les moyens-grands. Une crèche est un lieu de vie, de socialisation, de communication et de créativité pour les enfants. Pour toute information, contactez la Directrice Nicole CAZANAVE au :

Repas du quartier Peirolis : Belle initiative



Dans la soirée du 27 juin, s'est déroulé dans une ambiance très conviviale, un repas de quartier auquel ont participé

seize adultes et une douzaine d'enfants. Pour ce nouveau quartier du village, cette manifestation exprimait le plaisir de vivre ensemble. La Municipalité se félicite de ce type d'initiative qu'elle encourage. Si d'autres quartiers souhaitent organiser de telles rencontres sur la voie publique, il vaut mieux en étudier la faisabilité en se renseignant à la Mairie, si le déroulement est prévu sur la voie publique.



Expo loisirs créatifs : Joli succès

Pour la deuxième édition de l'exposition de loisirs créatifs et produits du terroir, l'Association « La vie au village » a rassemblé plus de 30 exposants : des locaux, mais aussi des personnes venues du département des Pyrénées-Atlantiques et même du Lot-et-Garonne.

Sous le chapiteau monté à cette occasion, le public a pu découvrir de beaux objets. Citons entre autres, les réalisations de Lucette Arrieux et Yvette Abbadie. Rendez-vous en 2010 pour la prochaine édition.



Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82

🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr





Le mot du maire

Il n'est pas original d'aborder les deux sujets que sont la grippe A et la crise. Pourtant je souhaite vraiment que la grippe tant annoncée ne fasse pas autant de ravage sur les personnes que la crise si imprévue n'en a fait sur l'économie.

Les Collectivités Locales ou Territoriales sont aussi les grandes victimes de cette crise. C'est dans ce contexte de recettes en diminution et de transfert toujours plus lourd des charges de l'État sur les Collectivités Locales que le Conseil Municipal a dû équilibrer son budget.

Rien d'étonnant donc que le débat sur le montant des recettes provenant des trois taxes locales ait eu lieu.

Conscient des difficultés que rencontrent beaucoup de personnes devant la faiblesse de la demande d'emploi ou l'effort d'investissement réalisé par plusieurs nouveaux propriétaires ayant choisi de s'installer dans notre commune, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter cette année encore le montant des impôts locaux.

Si le montant de vos contributions fiscales est en augmentation, n'en cherchez pas la cause dans la colonne « commune de Maslacq ».

Nos projets suivent pourtant leur cours. Les quatre principaux étant : l'aménagement de la voie publique, les commerces du village, la rénovation des bâtiments communaux et le PLU.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue de l'église et du presbytère, ainsi que l'extension de l'éclairage public route de Loubieng doivent débuter dès les tout prochains jours. La desserte en éclairage public des quartiers encore sans équipement n'attend que l'accord du Syndicat d'Électrification.

Le regroupement des commerces reste un projet prioritaire avec celui de la rénovation du logement au dessus de l'Agence Postale.

Quant à la révision du PLU, elle se heurte à la lenteur administrative. Le projet élaboré depuis fort longtemps par le Conseil Municipal, a été examiné pendant des mois par différents services d'État. Nous entendions par les portes entrebâillées des bureaux que notre projet était trop ambitieux. A l'heure où j'écris ces lignes les observations viennent de nous parvenir. Nos craintes sont hélas confirmées, aussi nous reste-t-il dans un premier temps à travailler à nouveau avec notre bureau d'études et à trouver des solutions recevables et des arguments convaincants.

Malgré les obstacles, nous nous battons pour que notre projet, visant à moyen et à long terme le développement de Maslacq et la stabilité des zones nécessaires aux activités professionnelles ou naturelles puisse se réaliser, sans quoi nous risquons d'être en constante révision de notre espace.

Malgré les difficultés économiques actuelles, l'équipe municipale reste vigilante et active pour le développement et le bien être des Maslacquais.

Georges Trouilhet
Maire de Maslacq

Modernisation informatique

**L'école publique de Maslacq a été retenue pour le dossier
« Ecole numérique Rurale » présenté par la Municipalité.**

Une école rurale doit pouvoir bénéficier des nouvelles possibilités pédagogiques ouvertes par les Technologies de l'Information et de la Communication. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a déposé un dossier dans le cadre du projet DARCOS. Notre candidature a été retenue : ce qui se traduit par un investissement de 12 790 € HT financé à hauteur de 9 000 € par une subvention.



L'école numérique rurale arrive à l'école publique.

Le plan " Ecole Numérique Rurale "

Objectif ? :

- ✓ Permettre l'équipement d'écoles rurales en réduisant la fracture numérique.

Ampleur ? :

- ✓ 5 000 écoles dans les communes de moins de 2000 h.
- ✓ 500 Millions d'€uros soit 10 000 € de subvention par projet

Matériel

- ✓ 8 micros portables élèves + 1 micro portable enseignant en réseau wifi
- ✓ 1 tableau blanc interactif
- ✓ 1 système de recharge
- ✓ 1 imprimante réseau

Contenu

- ✓ Des ressources pédagogiques numériques diffusées par le Ministère

Formation

- ✓ Mise en main par les fournisseurs
- ✓ Formation des maîtres par l'Education Nationale

Pour les équipes pédagogiques, c'est l'accès à de nouvelles ressources offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication.

Ainsi, l'école vient d'être dotée d'un écran central interactif tactile et de 8 ordinateurs portables que les enfants pourront utiliser pour leur travail en classe avec leurs professeurs qui vont bénéficier d'une formation.

Ils pourront y déposer directement une partie de leur travail, puis l'enregistrer au lieu d'effacer le tableau et ainsi reprendre ce travail plus tard.

L'écran interactif tactile reste très facile d'utilisation : pour écrire dessus, il suffit de recourir à un crayon spécial.

Cet outil permet également d'encadrer un lieu sur une carte, de souligner un point précis... Super-pratique !

Ce procédé devrait séduire les enfants et le côté ludique de la découverte devrait aider ceux qui sont un peu fâchés avec l'école, dans l'acquisition des connaissances.

La maîtresse aura accès au travail réalisé sur chaque appareil et pourra alternativement les consulter ou les mettre en évidence au tableau.

L'accès sécurisé à internet haut débit permettra des recherches documentaires et l'accès aux ressources pédagogiques proposées par l'Education nationale.

Ce nouveau dispositif informatique sera proposé en complémentarité avec les situations pédagogiques traditionnelles (cahier et crayons, livres, tableaux blancs...) que nous connaissons bien.

La Mairie avance vers l'échange de données informatisé

Le Conseil Municipal a décidé de profiter de la mise en réseau des appareils du secrétariat de Mairie pour s'engager dans l'effort de modernisation de l'Administration et participer à la nécessaire réduction du volume de papier utilisé.



Deux décisions importantes ont été prises par le Conseil municipal pour mettre en œuvre, comme le préconise l'Etat, de nouveaux modes d'organisation qui s'appuient sur le développement des usages de l'Internet.

Leur objectif est double :

- ✓ permettre la dématérialisation des échanges de données (avec le Trésor, la Préfecture...) par de nouveaux logiciels,
- ✓ réfléchir à la proposition, sur écran, en réunion Conseil Municipal d'une partie des documents actuellement distribués.

Moderniser l'équipement et sécuriser les données : mise en place d'un serveur et d'une sauvegarde de sécurité

2 000 € avaient été inscrits au Budget pour améliorer la qualité de l'équipement informatique du secrétariat de Mairie et notamment accroître la sécurité dans la sauvegarde des données et des documents.

Une réflexion complémentaire est intervenue avec deux axes :

- assurer la gestion du réseau et la sauvegarde de sécurité par un serveur
- donner accès aux logiciels de gestion à 3 postes : les deux du secrétariat et le portable.

Le portable pourra ainsi permettre de limiter le volume de papier en projetant une partie des éléments aux conseillers lors de commissions de travail ou à l'occasion de séances du Conseil.

Sur 4 devis, le Conseil Municipal a retenu celui de Magnus, prestataire unique assurant une parfaite cohérence du système.

crédits ouverts : 3 660 €

VOTE : UNANIMITE Adapter les logiciels à la dématérialisation des échanges

Le prestataire Magnus lance une nouvelle gamme de logiciels plus ergonomiques, mais surtout garantissant une dématérialisation sécurisée des échanges avec l'Administration : la Trésorerie pour les mandats, la Préfecture pour le contrôle de légalité des actes administratifs...).

Le Conseil a décidé de profiter de l'opportunité de la mise en place du serveur pour migrer vers les nouvelles versions des logiciels, sachant que les Trésoreries travaillent pour être opérationnelles rapidement pour la mise en œuvre des échanges informatisés.

Ce choix permettra à Maslacq d'être parmi les premières communes à pratiquer la dématérialisation.

Cette anticipation de l'évolution des modes de fonctionnement permettra d'économiser environ 900 € en profitant de prix de lancement.

C'est un changement majeur pour la commune, comme l'ont souligné Christian COUTURIER et Alain de LAPPARENT qui ont présenté le dossier, sachant que les logiciels du secrétariat, datent de 1992.

Augmentation sur crédits ouverts :

Le savez-vous ? Les enjeux de la dématérialisation

Chaque année, des millions de documents sont émis par les collectivités au niveau national :

- ✓ 8 millions d'actes transmis au contrôle du Préfet (vérification de la conformité à la loi des décisions prises par les collectivités territoriales)
- ✓ 58 millions de bulletins de paie
- ✓ des millions de pièces de marchés publics
- ✓ 500 000 documents budgétaires
- ✓ 2 millions de liasses de 3kg chacune en stock dans les Chambres des Comptes, 200 à 300 euros de loyer annuel par tonne, soit 2 500 tonnes de papier correspondant à 140 hectares et un coût de 27 millions d'euros.

Par conséquent, l'Etat a décidé de généraliser, dès l'automne 2009, un processus de modernisation qui consiste à opérer progressivement la transmission et le stockage de ces données sous forme de fichiers informatiques.

Décisions du Conseil municipal



Ci-dessous une synthèse des principales décisions prises par l'Assemblée municipale. **Ceux qui souhaitent entrer dans le détail ont trois façons d'y accéder :**

- * Site <http://www.masliacq.fr> où les comptes rendus intégraux sont accessibles au format pdf,
- * **Affichage** sous le porche de la Mairie,
- * **Registre** consultable au secrétariat de Mairie .

Séance du 27 mars 2009 : Zoom sur les finances communales

Approbation des Comptes 2008

Compte Administratif : (tenu par le Maire)

Résultat :

-35 884.60 € sans les restes à réaliser et **243 669.11 €** avec les restes à réaliser, ce qui constitue notre disponible financier à la clôture de l'exercice 2008.

VOTE : UNANIMITÉ

(Monsieur le Maire ne peut pas prendre part au vote.)

Compte de Gestion : (tenu par le Percepteur)

Contrôle par l'Administration de la comptabilité communale, il est conforme au compte Administratif présenté par le Maire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fiscalité directe locale

Maintien des taux 2008 pour conserver à la commune une capacité d'investissement sans alourdir la charge des administrés :

Foncier Non Bâti
38,59 % => 14 124 €

Foncier Bâti
12,39 % => 67 117 €

Taxe d'Habitation
13,32 % => 102 378 €

Allocations compensatrices
=> 13 313 €

TOTAL 196 932 €

VOTE : UNANIMITÉ

SUBVENTIONS 2009

Elles sont reconduites pratiquement au niveau de l'année écoulée. Le Conseil décide de se donner dans le futur les moyens de sortir d'une attribution historique pour asseoir l'attribution sur des critères plus objectifs. Une réflexion va être engagée pour collecter plus de renseignements sur le fonctionnement des associations. Les nouvelles modalités présentées lors d'une réunion du Bureau Inter-Associatif seront opérationnelles pour 2010.

• Reconduites à l'identique

Sté de chasse	244,00 €
École de musique	1373,00 €
Amassade	275,00 €
Étoile Sportive	1525,00 €
Mémoire Canton Lagor	152,00 €
Comité des Fêtes	2287,00 €
Gym entretien	229,00 €
Comice Agricole	60,00 €
A.P.A.H.M.	100,00 €
Croix Rouge	107,00 €
Prévention Routière	31,00 €
Vie au village	229,00 €
OCCE	229,00 €
Pau Béarn Handisport	46,00 €
Secours Catholique	92,00 €
Secours Populaire s	92,00 €
S.O.S. Amitié Pau	31,00 €
Alliance Vie	60,00 €
FNACA	60,00 €
Centre Soins Canton Lagor	170,00 €
APP Baïse	107,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

• Subventions nouvelles

Livre poilus	500,00 €
K dance	200,00 €
Pétanque	229,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Les copains du bord 500,00 €
(séance du 30 avril 2009).

VOTE : 2 Abstentions

Marcelle BORDENAVE— Elisabeth MALHERBE
Pour : Le reste de l'Assemblée

• Bibliothèque

Le Conseil attribue :	
Achat de livres	1000,00 €
Petites fournitures	500,00 €
Affranchissement	70,00 €

Fêtes et Cérémonies



300,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

• Aux écoles :

Sortie scolaire pour la classe maternelle + timbres poste :

· 19 élèves scolarisés en maternelle
16€ par élève soit 304,00 €
· Forfait "timbres poste" 110,00 €

Soit une subvention globale à la Caisse des Écoles de : **414 ,00€**

VOTE : UNANIMITÉ

Caisse des écoles + OGEC

Le forfait par élève est augmenté de **1,80%** pour compenser l'inflation soit **65,34€/élève**.

· Caisse des Écoles (Ecole publique) :
59 x 65,34 = 3 856,00 €

· O.G.E.C.(École Jeanne d'Arc)
5 x 65,34 = 327,00 €

VOTE : 3 contre Suzanne CORNILLE, Nicole LASSERE, François HERNANDEZ,
Pour : le reste de l'Assemblée.

Contrat d'association

École Jeanne d'Arc : Augmentation du forfait par élève de **1,80 %** (inflation)

Il est inscrit une dépense obligatoire de **1988,19 €** pour 9 élèves qui relèvent du contrat d'association.

Subventions pédagogiques écoles de Masliacq

Une sortie est accordée tous les deux ans, l'école privée est sortie en 2008, l'école publique en bénéficie en 2009.

BUDGET 2009

Fonctionnement :
672 582 €

Le budget 2009 se caractérise par une assez grande stabilité des charges de fonctionnement.

Les charges à caractère général demeurent le poste principal devant les charges afférentes aux prestations directes. Cela correspond au choix de Maslacq d'offrir des services de qualité en terme de garderie et de cantine scolaire par exemple, et de réduire le recours à des tiers aussi bien dans le domaine de l'entretien des bâtiments que dans celui de la tenue de la comptabilité.

Ces charges sont compensées à hauteur de 45 000 € par la Communauté de Communes de Lagor.

Les impôts locaux (Taxe foncière et taxe d'habitation) représentent 59% des ressources.

La taxe professionnelle, elle, alimente le Budget de la Communauté de Communes de Lagor qui en reverse une partie à la Commune

Investissement :
261 273 €

Il faut noter une réduction importante des investissements par rapport à l'exercice précédent qui comportait les travaux du presbytère et des vestiaires du stade.

En 2009, l'essentiel des investissements inscrits portent sur l'enfouissement des réseaux pour des raisons de sécurité et d'esthétique.

Le Conseil Municipal a de plus engagé par décisions modificatives les deux programmes de modernisation informatique 21 800 € (bénéficiant de 9 000 € de subvention pour la partie Ecole).

Une pause est marquée, pour se donner les moyens de mettre en œuvre dans les années à venir le regroupement des commerces locaux après avoir concrétisé la vente de la maison Candau et terminé celle du lotissement communal.



Quelques chiffres/habitant :

Frais de fonctionnement	399 989/774= 516 €/h (hors réserve)
Impôts Directs	183 619/774= 237 €/h
Dotations de l'Etat	126 691/774= 163 €/h
Investissement	155 697/774= 201 €/h
Remboursement d'emprunts	97 816/774= 126 €/h

Vote : UNAMITE

Extension de compétence de la Communauté de Communes de Lagor

La Communauté de communes de LAGOR ne peut intervenir que dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées par les Communes membres.

Maison de retraite de LAGOR :

Pour gérer sa future maison de retraite, la Communauté de communes a décidé de créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Le Conseil se prononce sur la modification des statuts de la Communauté de Communes de Lagor pour lui permettre d'étendre ses compétences à « la mise en place d'un CIAS » .

VOTE :

Contre 3 : COUTURIER, LASSERE, CORNILLE
Abstention 2 : HERNANDEZ, de LAPPARENT

Programme Local d'Habitat :

Le Conseil décide de confier à la Communauté de Communes de Lagor la compétence en matière de logement social d'intérêt communautaire et les actions en faveur du logement des personnes défavorisées.

La Communauté de Communes transfèrera ensuite cette compétence au Syndicat Mixte du Pays de Lacq.

Ces deux instances ont déjà approuvé respectivement cette évolution.

VOTE : UNANIMITÉ

Séance du 30 avril 2009

Syndicat d'électrification : Enfouissement des lignes et autres

Opération	Poste de relèvement	Pivot d'irrigation	France Télécom	Electrification rurale	Esthétique 2007	Electrification rurale sous-terrain 2007
Coût	8 303 €	7 452 €	20 397 €	3 362 €	112 230 €	35 090 €
Participation communale	1 651 € Remboursée par le syndicat Juscle Baise	1 381 € Remboursée par l'EARL Vignau	19 523 €	1 648 € Participation Voirie Réseaux	39 929 €	19 410 €

Le Conseil Municipal **décide de procéder aux travaux** ci-dessus désignés par le Syndicat d'Électrification.



MAISON CANDAU

L'agence LAFORET a remis à notre notaire un compromis de vente aux termes duquel la Commune s'est engagée à vendre la maison Candau au prix de 124 000 € dont 9 500 € de commission.

Le Conseil donne mandat au Maire de signer les pièces nécessaires.

VOTE : Abstention 1 Jean NAULE

Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

La Municipalité précédente avait décidé de réviser le Plan d'Occupation du Sol et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, le Conseil municipal s'est engagé dans la mise en œuvre d'un PADD. L'objectif est d'exploiter au mieux les atouts de la commune pour conforter sa position dans le Département et la Région, tout en assurant un aménagement urbain de qualité permettant un développement sur le long terme dans un espace sensible et limité.

Le PADD définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune. Ce projet élaboré dans une logique de développement durable répond à trois objectifs :

- 1- Maintenir l'équilibre entre développement urbain maîtrisé et préservation de l'espace rural,
 - 2- Favoriser la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat :
- ⇒ en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, sportives et d'équipements publics.

⇒ en tenant compte de l'équilibre emploi/habitat et des moyens de transport et de gestion des eaux.



- 3- Privilégier l'utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, ruraux, la maîtrise des besoins de déplacements et de circulation automobile, la préservation de l'environnement, des sites paysagers et urbains.

Ce projet vise aussi 5 objectifs du développement rural :

- assurer la diversité de l'occupation des territoires,
- faciliter l'intégration urbaine des populations en créant des espaces publics de qualité
- valoriser le patrimoine
- veiller à une utilisation économe et valorisante des ressources,
- assurer la santé publique en préservant la qualité de l'eau.

Enjeu principal : Assurer un développement modéré tout en conservant le caractère rural de la commune.

VOTE : UNANIMITÉ

Séance du 16 juin 2009

APPARTEMENTS COMMUNAUX

La commune dispose de 3 appartements (à l'école, la mairie et la poste) qui nécessitent d'être remis en état pour être loués.

	Ecole	Mairie	Poste
Travaux	459 € + Agents communaux	Agents communaux	Chauffage + menuiserie, salle de bain Devis 18 à 25 000 €
Prix de location	450 €/mois	450 €/mois	
Vote	UNANIMITE	UNANIMITE	Le Conseil diffère sa décision avec la volonté de faire entrer les travaux dans le cadre de l'aide au logement social

DROITS DE PRÉEMPTION :

Deux droits de préemption, sont parvenus en Mairie. Ils concernent la parcelle AD 166 qui sera scindée en deux parts ayant un acquéreur :

- La partie bâtiments comprenant la maison faisant l'angle de la rue de La Carrère et la rue de l'église occupée actuellement par une famille ainsi que la grange transformée en appartement.
- La partie terrain à bâtir d'environ 600 m² correspondant actuellement au jardin.

Le Conseil Municipal, décide de faire valoir le droit de préemption sur le terrain de 600 m² pour l'implantation d'un local technique et la rectification d'un virage dangereux dans la rue de l'église.

VOTE : UNANIMITE

Le saviez-vous ?

Le droit de préemption est un droit légal ou contractuel accordé à certaines personnes privées (locataires, fermier... ou publiques (Collectivités territoriales, telles les Mairies par exemple) d'acquérir un bien par priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

CONTRAT AIDÉ

Les contrats d'accompagnement à l'emploi sont opérationnels depuis le 30/03/09.

La prise en charge de la rémunération peut atteindre 95% du salaire (89% du total salaire + charges) suivant la situation du salarié choisi.

La commune a décidé d'opter pour la création d'un poste de ce type sur 2 ans pour réaliser l'ensemble des travaux d'entretien nécessaires dans les bâtiments communaux

VOTE : UNANIMITE

Une commission réunie spécialement a choisi Patrick FABREGAT de Baigts parmi une vingtaine de candidats.

LOCAL CHASSEURS

Monsieur le Maire rappelle que la société de chasse a manifesté le désir de bénéficier d'un local (le dépôt au stade) et que le Conseil avait jugé que les anciens vestiaires feraient mieux l'affaire.

Il a été vérifié que l'ESP ne s'en sert plus. Il est donc proposé au Conseil municipal de les prêter aux chasseurs.

VOTE : UNANIMITE

(Jean Claude VIGNASSE concerné choisit de ne pas prendre part au vote)



Amélioration de l'Habitat

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Bassin de Lacq s'étalera sur trois ans. Elle va permettre aux propriétaires (occupants ou bailleurs) concernés par un projet d'amélioration de logements d'obtenir des aides financières pour la réalisation de leurs travaux.

Trois niveaux d'intervention chez les personnes retraitées peuvent être envisagés :

- Travaux classiques d'amélioration (toiture, façade, chauffage, ...)
- Remise en état de confort du logement vétustes.
- Adaptation du logement pour permettre un maintien à domicile de l'occupant.

Les travaux pris en compte sont les suivants :

- gros œuvre,
- économies d'énergie, isolation,
- chauffage, sanitaire,
- installations électriques,
- traitement des bois, etc

Les droits sont ouverts aux propriétaires occupants, selon des critères sociaux avec plafond de ressources.

Une opération d'embellissement des façades y sera couplée pour des projets ciblés au centre du village.

Se renseigner auprès

✓ du SMPL : Murielle BALESTA (05 59 60 03 46)

✓ ou de l'OPAH : Nathalie TOZZI (05 59 14 60 60)



Sécurité des piscines

Chaque année, on déplore de nombreux accidents dans les piscines des particuliers.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les piscines privées enterrées ou semi-enterrées doivent être équipées d'un des 4 dispositifs de sécurité suivants :

- Barrières (norme NF P90-306)
- Alarmes (norme NF P90-307)
- Couvertures (norme NF p90-308)
- Abri (norme NF P30-309)

Ne sont pas concernées les piscines gonflables ou situées dans un bâtiment.

Cette obligation n'exonère pas de précautions :

- Vigilance des adultes responsables
- Ne jamais laisser un enfant accéder seul
- Equiper les enfants de dispositifs de flottement

Amiante dans les bâtiments : les principales obligations des propriétaires :



	Immeubles d'habitation			Autres immeubles bâtis
	Maison individuelle	Parties privatives d'immeuble collectifs	Parties communes d'immeubles collectifs	
Obligations permanentes	Non concernées	Recherche de calorifuge, flocage et faux plafonds	Repérage étendu et constitution d'un Dossier Technique Amiante	
Obligation en cas de vente	Le vendeur doit fournir à l'acquéreur un état de présence d'amiante		DTA ou repérage étendu	
Obligation en cas de démolition	Repérage exhaustif et destructif des matériaux pouvant contenir de l'amiante préalablement à la destruction et fourniture à l'entreprise chargée du travail.			

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Type d'interventions proposées par le CCAS :

- Soutien à domicile
- Aide à domicile

Si votre situation personnelle nécessite une aide, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de Mairie au ☎ 05 59 67 60 79.

Feux allumés dans les jardins



Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc.) gênent souvent le voisinage : fumée, odeur, etc...

« Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit » (déchets ménagers, déchets provenant des collectivités, et déchets de jardin).

La Collectivité offre un ensemble complet de solutions pour se débarrasser de tous nos déchets:

- Ramassage à domicile (ordures ménagères, tri sélectif, déchets verts)
- Déchetterie

Merci de les utiliser pour que chaque catégorie soit traitée dans une filière convenable

Déplacement de l'abri - bus du pont du Geü

Après avoir constaté des dysfonctionnements autour de l'abri bus route de Lagor, le Conseil municipal, en concertation avec les services du Conseil Général, et le Directeur opérationnel des TPR a décidé de le déplacer, le 4 novembre, après les vacances de la toussaint.

Le nouvel abri bus sera installé de l'autre côté de la route, à côté de la borne incendie. L'espace sera aménagé par la suite, après demande de subvention.

Le car de ramassage du doublage scolaire qui arrive de Maslacq 4 fois par semaine et de Lagor 1 fois le mercredi prendra donc les enfants sur ce nouvel emplacement.

L'actuel reste maintenu pour le ramassage commercial.



**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
cherche bénévoles,**

- Vous êtes libres le mercredi de 15h30 à 17h30 et/ou le vendredi de 16h30 à 18h30
- Vous avez une approche informatique
- Venez rejoindre les bénévoles pour assurer des permanences à la bibliothèque,

Pour plus d'information, s'adresser à la bibliothèque :

☎ 05 59 67 30 40